



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

☐ Monsieur le Maire.

☐ Madame Christine BREANT, Madame Annick HORNOY, Madame Laëtitia LAGO, Madame Elisabeth LECONTE, Madame Angélique LEGENDRE, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Didier DESRUELLES, Monsieur Stéphane DRU, Monsieur Christophe DUQUENOY, Monsieur David LAGO

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

☐ Monsieur Jean-Luc POIRIER représenté par Monsieur Stéphane DRU

ETAIENT ABSENT EXCUSE :

☐ Monsieur Dieudonné MAHOT

Madame Sabine LONFIER a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire comme il s'y était engagé propose, pour la vingtième année consécutive, de ne pas augmenter la part communale des impôts.

Les taux d'imposition se présentent comme suit :

• Taxe d'habitation :	17,51 %
• Foncier Bâti :	25,16 %
• Foncier non Bâti :	64,90 %
• Cotisation foncière des entreprises :	16,96 %

Délibération mise aux voix.

- Ont voté Pour : **11**

- Ont voté Pour par mandat : **1**

- Ont voté contre : **0**

- Ont voté contre par mandat : **0**

- Se sont abstenus : **0**

- Se sont abstenus par mandat : **0**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de la part communale sans les modifier.

2 PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET COMMERCE 2017

➤ Monsieur le Maire présente le budget « Commune » pour l'année 2017.

La partie « COMMUNE » s'équilibre en dépense et recette :

- Pour le fonctionnement : 542 900 €
- Pour l'investissement : 74 426 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : **11**
- - Ont voté Pour par mandat : **1**
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus: 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

➤ Monsieur le Maire présente le budget « Commerce » pour l'année 2017.

La partie « COMMERCE » s'équilibre en dépense et recette :

- Pour le fonctionnement : 11 000 €
- Pour l'investissement : 11 455€

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : **11**
- - Ont voté Pour par mandat : **1**
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus: 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal approuve et valide la proposition de budget 2017.

La répartition du budget sur les différents centres de coûts est consultable sur le site www.lalande-en-son.fr
Rubrique: Bulletins Municipaux - Compte-Rendus – Année 2017– Compte rendu du 31-03-2017.

3 MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. (application au 1^{er} janvier 2017)
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations.

Les délibérations du 28 mars 2014 fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints, faisant effectivement référence à l'indice brut 1015, il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**
- Ont voté Pour par mandat : **1**
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus: 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints **par rapport au dernier indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

Soit pour rappel :

- **Maire** : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **Adjoints** : 8.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4 ACHAT D'ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur de la bibliothèque destiné au public est hors service et que l'ordinateur de la Bibliothèque qui est sous licence Vista ne bénéficie plus du support Microsoft garantissant la sécurité de l'ensemble des données sur l'ordinateur. Il est donc nécessaire de remplacer ces deux ordinateurs.

Il est également nécessaire de remplacer l'onduleur de la mairie.

Le montant de ces achats ne devrait pas dépasser la somme de 3 000 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour* : **11**
- *Ont voté Pour par mandat* : **1**
- *Ont voté contre* : **0**
- *Ont voté contre par mandat* : **0**
- *Se sont abstenus* : **0**
- *Se sont abstenus par mandat* : **0**

Le conseil municipal demande de procéder au minimum à deux consultations puis, après analyse des offres, autorise monsieur le maire à faire une demande de subvention pour l'achat de ce matériel.

Monsieur Stéphane DRU est chargé de procéder aux consultations.

5 DEMANDE DE PRET POUR TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les dépenses d'investissements, il serait bon de faire appel à l'emprunt tant que les taux sont au plus bas, de manière à conserver un fond de trésorerie pour pouvoir répondre aux éventuels imprévus.

Nous avons en cours à ce jour les prêts suivants :

- Un prêt de 100.000 € du 25/11/2006 prenant fin au 25/11/2018 pour les réserves incendies.
- Un prêt de 65.000 € du 14/01/2010 prenant fin au 25/01/2019 pour l'acquisition de l'annexe Mairie.
- Un prêt de 85.000 € du 20/05/2016 prenant fin au 20/08/2035 pour les travaux de Fibre Optique.
- Un Prêt de 76.225 € du 01/02/2001 prenant fin au 01/02/2019 pour l'acquisition du bâtiment technique avec son appartement.

Monsieur le Maire propose de contracter un prêt d'un montant de 20 000 € au taux de 1,07 % pour les dépenses d'investissements 2017 suivantes :

- Ordinateur pour mairie et bibliothèque.
- Clôture du plateau sportif.
- Rideaux de la salle des fêtes.
- Outillages.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour* : **11**
- *Ont voté Pour par mandat* : **1**
- *Ont voté contre* : **0**
- *Ont voté contre par mandat* : **0**
- *Se sont abstenus* : **0**
- *Se sont abstenus par mandat* : **0**

Le conseil Municipal autorise monsieur le Maire à faire la demande de prêt d'un montant de 20.000€ et signer tous documents avec l'organisme emprunteur.

6 AMORTISSEMENT DE LA DEPENSE FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire fait savoir que les dépenses relatives à la Fibre Optique doivent être inscrites dans le tableau d'amortissement.

Le montant de 115.070 € se répartit de la manière suivante :

Commune77.787,00 €

Subvention CCPB..... 37.283,00 €

Monsieur le maire propose de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**

- Ont voté Pour par mandat : **1**

- Ont voté contre : 0

- Ont voté contre par mandat : 0

- Se sont abstenus: 0

- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal approuve la durée d'amortissement sur 30 ans.

7 TARIF DE LA SALLE DES FETES

Les tarifs de la location n'ont pas été changés depuis 2008.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs à partir du 1^{er} avril 2017.

☞ Location pour Habitants de la Commune (les tarifs restent inchangés)

Grande Salle :

WEEK-END : **267 €**

JOURNEE en semaine : **183 €**

Petite Salle :

WEEK-END : **175 €**

JOURNEE en semaine : **122 €**

☞ Location pour les Habitants Hors Commune

Grande Salle :

WEEK-END : **passé de 412 € à 460 €**

JOURNEE en semaine : **290 €**

Petite Salle :

WEEK-END : **passé de 305 € à 325 €**

JOURNEE en semaine : **passé de 213 € à 220 €**

☞ Montant du Cautionnement de la Salle : 762 €

☞ Location de vaisselle : 1,05 € par personne.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : **11**

- Ont voté Pour par mandat : **1**

- Ont voté contre : 0

- Ont voté contre par mandat : 0

- Se sont abstenus: 0

- Se sont abstenus par mandat : 0

Après approbation, le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs qui seront appliqués à partir du 1^{er} avril 2017.

Les réservations antérieures au 1^{er} avril 2017 restent à l'ancien tarif.

8 TARIF DE LOCATION DE LA BENNE

Monsieur le Maire propose que le tarif de 10 € pour la mise à disposition de la benne afin de faciliter l'évacuation des déchets verts soit revu à la hausse.

Il est rappelé que la benne est mise à disposition le vendredi soir. La personne qui en a fait la demande dispose ainsi de tout le week-end pour la charger exclusivement de déchets verts qui seront évacués le lundi matin pour déchargement en déchetterie par les employés communaux.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

- *Ont voté Pour : 11*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le tarif de mise à disposition de la benne passe à **15 €** à partir du 1^{er} avril 2017.
Les réservations de la benne antérieures au 1^{er} avril 2017 restent à l'ancien tarif.

9 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE

Le contrat de Mr Bréant François arrive à expiration le 3 mai 2017. Monsieur le Maire propose de renouveler son Contrat Unique d'Insertion pour 24h00 hebdomadaires, dont 20h00 sont prises en charge à 80% par l'Etat. Les 4 heures restantes sont prises en charge intégralement par la commune.

Madame Christine Bréant étant directement concernée, quitte la salle et ne participe pas aux échanges ni à la délibération.

- **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

- *Ont voté Pour : 10*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus: 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler pour un an le contrat aidé de monsieur François Bréant.

10 AFFAIRES DIVERSES

Rappel de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage.

Les habitants du village de La Lande en Son doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

DEJECTIONS CANINES

Nous constatons une recrudescence des crottes de chien sur plusieurs trottoirs et espaces verts de la commune. Nous rappelons aux propriétaires de chiens, que des sacs pour récupération de déjections canines sont à disposition gratuitement en mairie.

Si nous ne constatons pas d'amélioration, un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés.

CABINE TELEPHONIQUE

L'abrogation du service universel publiphonie actée par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile.

ORANGE, nous informe donc que notre commune est concernée par ce dispositif et qu'il sera prochainement procédé au démontage de notre cabine téléphonique qui présente une durée moyenne d'utilisation qui est de l'ordre de 00:00:01 (hh:mn:ss)/jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire,

Sabine LONFIER

Le Maire,

Ramon PEREZ